

# Bulletin d'inscription

Etude / cabinet / raison sociale : .....

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville .....

N° de tél : .....

Courriel : .....

*Assistera à la 4<sup>ème</sup> édition des Rencontres corses de droit et contentieux administratifs», vendredi 28 octobre 2016  
Amphi Etori, Campus Mariani – CORTE*

- Tarif inscription : 85 € (avec déjeuner)
- Tarif inscription : 65 € (sans déjeuner)
- Tarif privilégié : 50 € (avec déjeuner) étudiants en formation professionnelle dans le cadre du CRFPA
- Tarif privilégié sans buffet : 45 €

*Le règlement est à effectuer par chèque à l'ordre de  
M. l'Agent comptable de l'Université de Corse.  
L'inscription n'est effective qu'à réception du règlement.*

Date, signature et cachet de l'entreprise :

**Le bulletin d'inscription et le règlement par chèque sont à renvoyer avant le 26 octobre à :**

**Lesia Dottori**  
Service évènements  
Avenue du 9 septembre – Bâtiment Desanti  
BP 52 – 20250 CORTE

Tél : 04 95 45 01 53  
E-mail : [evenement@universita.corsica](mailto:evenement@universita.corsica)  
[dottori@universita.corsica](mailto:dottori@universita.corsica)



[www.universita.corsica](http://www.universita.corsica)

Charte graphique Université de Corse - Evènements/Lesia Dottori

RESPONSABLE SCIENTIFIQUE :  
**Fabien Hoffmann**  
Maître de conférences en droit public à l'Université de Corse

CONTACT ET INSCRIPTION :  
**Jeanne Laleure-Lugrezi**  
IGR, EA Patrimoine et Entreprises  
[laleure@universita.corsica](mailto:laleure@universita.corsica)  
Tél. : 04 20 20 22 14

[eadroit.univ-corse.fr](http://eadroit.univ-corse.fr)  
[www.universita.corsica](http://www.universita.corsica)

EA n° 7311  
Patrimoine et  
Entreprises



Colloque agréé par l'EDA de Corse au titre de la formation continue des avocats  
Colloque réalisé en partenariat avec l'Ecole doctorale  
Environnement et Société de l'Université de Corse

4<sup>°</sup> Rencontres corses  
de Droit et contentieux  
administratifs

**Le contentieux  
du harcèlement moral  
dans la fonction  
publique**

**VENDREDI 28 OCTOBRE 2016**  
à partir de 9h, Université de Corse  
UFR Droit, Amphi Etori  
Campus Mariani, Corte

4<sup>ème</sup> édition des Rencontres corses de droit  
et contentieux administratifs

## Le contentieux du harcèlement moral dans la fonction publique

Vendredi 28 octobre 2016

Université de Corse  
UFR droit, Amphi Ettore, à partir de 9h

En 1998, le Docteur Marie-France Hirigoyen a fait paraître son ouvrage *Le harcèlement moral : la violence perverse au quotidien* qui a pour la première fois mis en lumière un phénomène évidemment courant mais malheureusement trop peu diagnostiqué jusqu'alors. Cet ouvrage ne fut pas qu'un succès de librairie ; il fut aussi l'aiguillon qui força le législateur à sanctionner les agissements de harcèlement moral. Concernant, en particulier, les fonctionnaires, la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 a introduit, au sein de la loi du 13 juillet 1983, le droit de ne pas subir des agissements répétés de harcèlement moral.

Ces 4<sup>èmes</sup> Rencontres seront l'occasion, quinze ans après l'adoption de la loi de modernisation sociale, de s'interroger sur les conditions du harcèlement moral, les droits de l'agent et ceux de son administration, mais aussi sur l'articulation de ce droit avec le principe hiérarchique, sans oublier l'apport jurisprudentiel du Tribunal administratif de Bastia à ce contentieux si sensible.

**9h** : Accueil

Président du TA, Président de l'Université, Doyen de la faculté de droit

**9h15** : Allocution d'ouverture

*Fonction publique, new public management et harcèlement moral*

Emmanuel AUBIN, Professeur de droit public à l'Université de Poitiers

**9h35** : *Droit public et droit du travail : convergences, divergences ?*

Stéphane GAZZO-MARFISI, maître de conférences associé à l'Université de Corse, avocat au barreau de Bastia

**9h55** : *La prévention du harcèlement moral*

Eric BOISTARD, maître de conférences associé à l'Université de Corse

**10h15** : Pause

**10h30** : *Les recours de l'agent en cas de harcèlement moral*

Serge GONZALES, Président de chambre, CAA de Marseille

**10h50** : *Les droits statutaires et sociaux de l'agent harcelé*

Fabien HOFFMANN, maître de conférences en droit public à l'Université de Corse, avocat au barreau de Toulon

Eric LANZARONE, avocat au barreau de Marseille

**11h10** : *Les recours de l'administration en cas de harcèlement moral*

Christine MASSÉ-DEGOIS, conseiller, CAA de Marseille

**11h30** : *Le contentieux du harcèlement moral dans la jurisprudence du TA de Bastia*

Jean-Paul WYSS, Président du TA de Bastia

**12h** : Propos conclusifs

Jean-Paul WYSS, Président du TA Bastia

*Le colloque sera suivi d'un buffet déjeunatoire*